

Inscription

Habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre 2016 - 2017

Ce formulaire est à déposer complété, signé et accompagné des pièces demandées à :
Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles
Service Partenariats, recherche, post-formations
5, avenue de Sceaux - BP 674 - 78006 VERSAILLES Cedex
ENTRE LE 18 ET LE 21 juillet 2016 OU LE 19 ET LE 22 SEPTEMBRE 2016
DE 9 H 30 A 12 H 30 ET DE 14 H 00 A 16 H 30

Dans le cadre de l'HMONP l'énsa-v met en place deux choix possibles d'acquisition de cette habilitation :

Soit par une validation possible des acquis professionnels (VAP) qui peut être obtenue après :

- **Avoir acquis trois ans à temps complet d'expérience professionnelle post-DEA**, dans une ou plusieurs structures d'architecture en situation de maîtrise d'œuvre en France et/ou à l'étranger.
- le suivi de formations courtes et intensives proposées par l'énsa-v qui permettent aux participants de renforcer leurs connaissances et compétences dans les domaines du droit, du management, des réglementations ou de l'économie des projets.

Soit par une mise en situation professionnelle (MSP) qui peut être obtenue après :

- une mise en situation professionnelle de six mois à temps plein dans une agence (MSP)
- une formation théorique de trois modules pendant quatre mois (de octobre à janvier) à raison de deux soirs par semaine et le samedi toute la journée (Cf. : annexe 2).

NOM :

PRENOM :

Je m'inscris à la formation HMONP dispensée à l'énsa-v en faisant valoir mes acquis professionnels (VAP) et je joins un chèque de 623,00 € correspondant aux frais d'inscription

OU

Je m'inscris à la formation HMONP dispensée à l'énsa-v comprenant une mise en situation professionnelle (MSP) et je joins un chèque de 623,00 € correspondant aux frais d'inscription

OU

Je m'inscris à la formation HMONP dispensée à l'énsa-v pour la deuxième fois avec validation des trois modules de cours que j'ai suivis et je joins un chèque de 384,00 € correspondant aux frais d'inscription

MSP

VAP

Sécurité Sociale étudiante : chèque de 215,00 € à l'ordre de l'agent comptable de l'ensa-v (1) :

LMDE.....

SMEREP.....

(1) Conditions d'exonération du paiement de la sécurité sociale étudiante :

- vous avez atteint l'âge de 28 ans au 1^{er} octobre 2016, vous devez alors vous affilier au centre de sécurité sociale (CPAM) de votre département, où les droits vous sont ouverts gratuitement.

ou

- vous pouvez attester d'une activité salariée tout au long de l'année universitaire, soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, au minimum 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre.

Dans les autres cas, vous devez acquitter le montant des droits de sécurité sociale (exemple : un contrat jusqu'au 31 mai 2017 ne vous permet pas de réunir les conditions d'exonération). Cocher alors SMEREP ou LMDE en fonction de votre choix de mutuelle.

Si à la fin de la période universitaire, vous pouvez attester d'une activité salariée (au minimum 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre) du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, vous pourrez solliciter le remboursement des droits de sécurité sociale auprès de l'URSSAF.

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville

Téléphone fixe : Portable :

Mail :

Né(e) le : à :

Nationalité :

N° S.S. :

Diplôme du Bac

Français :

Etranger :

Série.....Obtenu le :

A :

Diplôme d'architecture obtenu

1 – TITULAIRE D'UN DIPLOME D'ÉTAT D'ARCHITECTE D'UNE ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE SOUS TUTELLE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Diplôme ADE :

Obtenu le : ENSA de :

Nombre d'années d'études effectuées pour l'obtention du diplôme :

Date de première entrée en école d'architecture :

A l'ENSA de :

2 – TITULAIRE D'UN DIPLOME EN ARCHITECTURE OU D'UN TITRE FRANÇAIS OU ETRANGER ADMIS EN DISPENSE OU EN EQUIVALENCE

Intitulé du titre ou du diplôme :

.....

Obtenu le : à (établissement fréquenté) :

Ville : Pays :

Nombre d'années d'études effectuées pour l'obtention du diplôme :

J'atteste sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce dossier sont exacts.

Fait à Versailles, le

Signature

I - Inscription à la validation des acquis professionnels

STATUT ACTUEL

Profession :

Exercice :

Libéral

Salarié

Recherche d'emploi

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Listez chronologiquement vos différentes expériences professionnelles salariées ou libérales, précisez les compétences exercées, les apprentissages réalisés, le niveau de responsabilité.

Années	Lieux d'exercice	Fonctions exercées et descriptifs	Durée en mois

ACQUIS PERSONNELS ET/OU DE FORMATION

Listez chronologiquement vos différents acquis de formation au cours d'études, de stages, de séminaires ou d'apprentissage...

Années	Lieux d'exercice	Fonctions exercées et descriptifs

Pièces à joindre au dossier

- Curriculum vitae
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport
- Photocopie de la carte vitale
- Une attestation d'assurance RCIA (responsabilité civile et individuelle et accident) **indiquant que les activités de stage et de déplacements sont pris en charge dans le cadre de la scolarité**
- Diplôme du BAC
- Diplôme d'Etat d'architecte ou photocopie de l'attestation provisoire du diplôme
- Pour les étudiants étrangers, photocopie du diplôme admis en équivalence et sa traduction en français
- Lettre de motivation présentant votre parcours professionnel et expliquant votre demande de VAE
- Le(s) attestation(s) de travail circonstanciée(s), précisant les missions exercées au regard des savoir requis dans le cadre de la HMONP ou attestation(s) d'activité(s) professionnelle(s)
- Chèque du montant des droits d'inscription libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'énsa-v
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse
- 2 photos (1 photo à coller sur le dossier d'inscription)
- Un document format A4 de 5 à 6 pages dans lequel vous aurez retracé votre parcours dans le domaine de la maîtrise d'œuvre et exclusivement : vous ne devez pas reprendre dans ce dossier votre expérience professionnelle dans le domaine de la conception architecturale

II – Inscription à la formation HMONP – Mise en situation professionnelle

STATUT ACTUEL

Profession :

Exercice :

Libéral

Salarié

Recherche d'emploi

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Listez chronologiquement vos différentes expériences professionnelles salariées ou libérales, précisez les compétences exercées, les apprentissages réalisés, le niveau de responsabilité.

Années	Lieux d'exercice	Fonctions exercées et descriptifs

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DE L'HMONP

Contrat de travail ou Promesse d'embauche

Structure d'accueil :

Date et durée de la mise en situation professionnelle :

Statut : CDD du :au :

CDI du :

La mise en situation professionnelle prendra effet à partir de la signature de la convention tripartite entre l'énsa-v, l'ADE et l'agence d'accueil. Elle ne pourra pas débuter avant le début de la formation soit mi-octobre.

Pièces à joindre au dossier

- Curriculum vitae
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport
- Photocopie de la carte vitale
- Une attestation d'assurance RCIA (responsabilité civile et individuelle et accident) indiquant que les activités de stage et de déplacements sont pris en charge dans le cadre de la scolarité
- Diplôme du BAC
- Diplôme d'Etat d'architecte ou photocopie de l'attestation provisoire du diplôme
- Pour les étudiants étrangers, photocopie du diplôme admis en équivalence et sa traduction en français
- Copie du contrat de travail
- Chèque du montant des droits d'inscription libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'énsa-v
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre adresse
- 2 photos (1 photo à coller sur le dossier d'inscription)